

SOMMAIRE

Revue du Développement Régional

N°10 -11
2017-2018

Visa légal N° 3142

Éditée par le
Commissariat Général
au Développement Régional

Responsable
Najoua Bel Haj

Coordination générale
Mohamed Jédidi

Rédaction
Chibani Samira
Mahmoud Abdelmoula

Correspondance
25 Bis, rue Asdrubal
Lafayette - Tunis 1002
Tel: 71 799 200 - 71 799 454
Fax: 71 787 234
cgdr@mdci.gov.tn - www.cgdr.nat.tn

Les contributions publiées expriment
l'opinion de leurs auteurs. La « Revue du
Développement Régional » n'entend en
donner ni approbation ni improbation.

Conception et impression
Imprimerie Tunis-Carthage

Editorial

NOS ACTIVITÉS & PRATIQUES

- MDICI : Visites aux régions et consultations des acteurs... P. 4
- PDI : Lancement de nouveaux projets ... P. 5
- Appui à l'Entrepreneuriat en région : Le CGDR à l'œuvre... P. 5
- « Economie circulaire et Ecosystèmes » P. 7
- Devlok, vers le renforcement de l'économie des îles Kerkennah P. 7

EVALUATION

- PDI : Evaluation à mi-parcours P. 11

RECHERCHE

- IDR : Importance de la dimension géospatiale et des systèmes d'aide à la décision P. 15

DEVELOPPEMENT LOCAL

- C.G.D.R- OIT en Tunisie : Un modèle d'intervention conjointe à consolider... P. 20

OBSERVATION RÉGIONALE

- “ Observatoire des Territoires Tunisiens » : Référentiel d'Indicateurs de Développement Régional P. 22

REFLEXION

- Peripheral vision : How Europe can help preserve Tunisia's fragile Democracy P. 27

COOPÉRATION TRANSFRONTIÈRE

- Programme IEV de CTF MED (2014-2020) : Les acteurs candidats tunisiens à l'œuvre... P. 31

DIRECTIONS
DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

GOUVERNORAT DE TUNIS

Siège du Gouvernorat

Tel/Fax : 71241496

GOUVERNORAT DE L'ARIANA

Siège du Gouvernorat

Tel/Fax : 71714000/71708164

GOUVERNORAT DE BEN AROUS

Siège du Gouvernorat

Tel/Fax : 71388816

GOUVERNORAT DE LA MANOUBA

8 Rue Taoufik El Hakim La Manouba

Tel/Fax : 70615858

GOUVERNORAT DE NABEUL

33, Rue 20 Mars - 8000 Nabeul

Tel/Fax : 72232969

GOUVERNORAT DE BIZERTE

Siège du Gouvernorat

Tel/Fax : 72421100

GOUVERNORAT DE ZAGHOUAN

Cité administrative, 1100 Zaghouan

Tel/Fax : 72676907

GOUVERNORAT DE SOUSSE

Siège du Gouvernorat

Tel/Fax : 73232399

GOUVERNORAT DE MONASTIR

Borj Khefacha, 3^{ème} ét., Rue de La Republique 5000, Monastir

Tel/Fax : 73907311

GOUVERNORAT DE MAHDIA

Rue Ibn El Haythem Imm. Hédi Nagga 5100 - Mahdia

Tel/Fax : 73681445

GOUVERNORAT DE SFAX

Imm. de la CPSCL - 2^{ème} ét. Place de Grenoble 3024 - Sfax

Tel/Fax : 74402905

Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

A l'occasion de cette nouvelle double édition, votre « Revue du Développement Régional » aborde sa sixième année. Depuis son lancement en 2012, elle a bel et bien gagné en maturité ainsi qu'en notoriété auprès de son public dont des professionnels ainsi que des universitaires et ce aux échelles tant nationale qu'euro-méditerranéenne. Le processus de partenariats transfrontaliers mené par le CGDR lors de ces trois dernières années y contribua, particulièrement.

Des collaborations d'universitaires-chercheurs y sont proposées. Que leurs auteurs en soient remerciés.

A son tour, dans un contexte d'amorçage du processus de mise en œuvre du « Plan 2020 », le C.G.D.R poursuit son appui à l'action de l'Etat en faveur de nos régions, en accompagnant l'intense activité de suivi et monitoring des programmes publics d'équipement du territoire et de développement régional et local menée par le MDICI.

Dans ce cadre, nos services compétents se sont intensément employés à la conclusion des projets de 1ère et 2nde générations du « PDI » tout en hâtant le lancement de sa 3ème (100 projets) qui couvrira l'ensemble des gouvernorats du pays. Un accord de co-financement vient d'être conclu entre l'Etat tunisien et le FADES (sis au Koweït) relayés

par 24 conventions de mise en œuvre établies avec chacun des 24 gouvernorats. Une Evaluation à mi-parcours fut conclue pour servir de source de capitalisation de bonnes pratiques tunisiennes de développement local. C'est bien dans cette perspective qu'un nouveau projet de partenariat décentralisé « Devlok » est lancé aux îles de Kerkennah (Gouvernorat de Sfax) en 2017 en vue de renforcer de l'économie insulaire. Le C.G.D.R y aura à collaborer avec deux institutions agronomiques publiques de France.

Par ailleurs, une mise à jour de ses ressources monographiques et d'analyses régionales est en cours au CGDR. Outre l'étude de la mise en place d'Observatoire du Développement Régional, quatre études territoriales sont conclues et d'autres portant sur des filières économiques ainsi que l'appui aux zones frontalières sont lancées dès cette année 2018. Il va sans dire, leurs résultats ne manqueront pas de consolider, au CGDR ainsi que chez d'autres intervenants, la maîtrise des dynamiques régionales. Des restitutions de deux d'entre-elles sont à consulter, dans cette édition.

Quant au nouveau cadre légal et institutionnel de l'investissement en Tunisie, sa promulgation vient, incontestablement, booster l'entrepreneuriat dans notre pays tout en conférant une lisibilité meilleure au climat d'affaires national.

Bonne lecture !

La Rédaction

MDICI : Visites aux régions et consultations des acteurs...

L'activité de supervision et monitoring des programmes publics d'équipement du territoire et de développement régional et local menée par le MDICI fut particulièrement intense ces derniers mois. C'est ainsi que l'ensemble des gouvernorats furent l'objet de visites ministérielles et ce dans un contexte de lancement du processus de mise en

œuvre des projets prévus au Plan de Développement 2020 ainsi que de communication à l'adresse des acteurs économiques autour du nouveau Code des Investissements, promulgué en 2016. Des visites de travail qui furent, également, des opportunités de consultations auprès des régions.



Nouveau Code d'Investissement : Vers l'assouplissement des procédures ...

Promulgué en 2016, le nouveau Code d'investissement est entré en vigueur cette année 2017. Il constitue un cadre réglementaire (36 articles) rénové du processus d'investissement en Tunisie et ce dans une perspective d'impulsion des affaires et de l'emploi ainsi que d'intégration régionale et de développement durable. L'abolition des restrictions à l'acte d'investissement, tant national qu'international, et à l'initiative constitue le but recherché par le Gouvernement à travers l'engagement de cette réforme majeure. Trois instances auront à assurer sa gouvernance:

- le Conseil Supérieur de l'Investissement,
- l'Instance tunisienne d'Investissement
- le Fonds tunisien de l'investissement.



Bien entendu, des cahiers de charges seront mis à jour ainsi qu'un dispositif d'autorisation et des procédures administratives sera assouplis en conséquence ...

PDI : Lancement de nouveaux projets ...

Approuvée par le comité de pilotage suite à une série de concertation avec les gouvernorats, la troisième tranche du PDI recensera 100 projets répartis sur l'ensemble des gouvernorats du pays. Outre le budget de l'Etat Tunisien, son financement sera assuré par le FADES (Koweït). Un accord de co-financement vient d'être conclu entre l'Etat tunisien et le FADES (sis au Koweït) relayés par 24 conventions de mise en œuvre établies avec chacun des 24 gouvernorats. Des consultations furent organisées par le CGDR et auxquelles les parties-prenantes avaient pris part. Il fut question de la démarche de choix des Délégations-cibles, du mode d'intervention et des objectifs prévus. Il est à relever l'intensité ayant caractérisé l'action du CGDR en 2016-2017 et ce à travers un suivi et pilotage incessants du Programme (1ère et 2nde tranches : 90 projets) : Etat d'avancement des



réalisations, passation et exploitation des ouvrages construits, évaluation à mi-parcours et identification de la troisième tranche.

Appui à l'Entrepreneuriat en région : Le CGDR à l'œuvre...

Salons de l'Entreprise de Sfax et de Nabeul, «Riyeda Business» de Tunis et de Sousse ainsi que « Challenge d'Entreprise 2017 » (ESC de Tunis) furent pour le CGDR des opportunités d'apport de soutien aux porteurs de projets d'affaires et de chercheurs d'opportunités économiques en régions : orientation, accompagnement, financement...

Financement, développement et pérennisation, secteurs prometteurs et innovants, Entrepreneuriat social, technologique, E-commerce furent les arguments autour desquels des centaines de participants ont débattu et échangé... Le CGDR y a contribué moyennant des communications autour du projet d'appui au développement durable inclusif « IRADA » ainsi que du « Fonds d'Amorçage », un mécanisme dédié aux jeunes promoteurs (Fonds INTILEK 1 et 2). Les produits d'édition du CGDR en matière de marketing territorial («Gouvernorat en Chiffres»,



«Revue du Développement Régional»...) y furent largement diffusés. Ces salons d'affaires furent d'ailleurs des occasions de communication de «succès stories» entrepreneuriales : « Startup Tunisia Awards, pré-création et Riyeda Academy Challenge, Post-créations».

Quant au « Challenge d'Entreprise 2017 », tenu à l'initiative de l'ESCT, auprès de MFCPOLE El Fejja, le « Tourisme alternatif » y fut l'argument autour duquel environ une trentaine de jeunes étudiants de MP « Entrepreneuriat » se sont confrontés à travers des projets d'affaires à vocation touristique. De cette édition, le Tourisme équestre a émergé comme créneau d'entrepreneuriat prometteur. Des coaches y furent mobilisés par le CGDR en vue de contribuer à l'encadrement des travaux.

Pour en savoir plus :
<http://www.esct.rnu.tn/site/index.php/actualites/>

Études stratégiques régionales

Quatre études territoriales viennent d'être achevées au CGDR. Elles portent sur l'élaboration d'axes de stratégie de développement à l'horizon 2030 pour chacun des gouvernorats concernés : La Manouba, Zaghouan, Bizerte et Mahdia. Sept autres sont prévues : Outre une étude à vocation nationale relative au développement aux zones frontalières, cinq autres respectivement à vocations métropolitaine portant sur le Grand-Tunis, territoriale (gouvernorat de Sousse) et sectorielle qui porteront sur des filières industrielles « régionalisées » : IAA, ITH, IMEE et NTIC. Il est à relever par ailleurs que les résultats des études conclues furent partagés avec les parties-prenantes en régions. Deux études sont restituées dans cette édition de notre « Revue » :

- «Évaluation à mi-parcours du PDI (54 projets) ».
- Elaboration d'un Référentiel d'IDR pour la mise en place d'Observatoire du Développement Régional». La première fut une opportunité de souligner la pertinence de l'évaluation

participative avec les parties-prenantes comme étape importante du cycle de projet tout en révélant de bonnes pratiques de conduite de projets de développement local. Quant à la seconde elle fut l'objet d'une activité de capitalisation en intra et ce dans une perspective de construction d'IDR pertinents et un cadre de collaboration mutuellement bénéfique entre le CGDR et autres opérateurs de la statistique dont l'ITCEQ quant à la territorialisation des indicateurs de développement.



Gouvernance et Développement

« Bonne gouvernance et développement durable » fut le thème d'une Journée de sensibilisation à laquelle ont collaboré le CGDR et la DG en charge de la Gouvernance auprès de la Présidence du Gouvernement. Outre le personnel du CGDR, y ont assisté des cadres d'institutions partenaires (MDICI, ODR et INS) en se livrant à des échanges avec le conférencier portant sur la bonne gouvernance, ses principes et sa mise en œuvre. Ils concernent

essentiellement, la transparence des décisions, la responsabilité des gouvernants face à leurs actes, la participation des parties-prenantes, et l'équité afin d'assurer le bon fonctionnement d'un établissement et la réalisation de ses objectifs dans la pérennité et avec efficience.

En Tunisie, cette matière d'intérêt public qu'est la gouvernance est régie par des textes réglementaires, circulaires et décrets gouvernementaux.

« Economie circulaire et Ecosystèmes »:

Le CGDR consolide son ouverture sur le milieu universitaire

Lors du workshop international (Monastir, 09-10/04/2018), co-organisé par l'ESC de Tunis (Université de La Manouba), la FSEG de Tunis, l'Atis, Association Tunisienne pour l'Information Scientifique, et l'Université Cadi Ayyad (Maroc), l'Economie circulaire dans ses rapports au Développement Durable et aux Ecosystèmes du territoire fit l'objet d'un partage multidisciplinaire bénéfique d'analyses empiriques et de réflexions entre le milieu de la recherche et celui des praticiens de l'appui aux territoires. Cet argument émerge progressivement comme problématique et enjeu des politiques publiques. Comme composante de "l'Economie verte", elle s'inscrit pleinement dans la vision globale tunisienne du Plan 2020.

Le CGDR y prit part active en partageant les enseignements tirés de sa pratique relative aux Emplois et à l'Entrepreneuriat Verts expérimentée à l'occasion du projet ENPI CBC MED EGREJOB (2014-2016). Des témoignages relatifs aux modalités de capitalisation des acquis engendrés par le projet furent apportés par des bénéficiaires

pertinents du projet. Aussi, les résultats de l'étude menée relativement aux besoins en compétences et emplois en matière d'Economie verte, notamment l'efficacité énergétique, furent partagés.

Enfin, conformément à l'engagement pris en adhérant à la « Charte Euro-Med des Emplois Verts », le CGDR et l'ESC de Tunis consolident leur contribution à la capitalisation des acquis de ce projet en disséminant sa vision, ses objectifs et ses valeurs auprès de leurs partenaires.



Devlok, vers le renforcement de l'économie des îles Kerkennah

Un nouveau projet de développement local vient d'être lancé (2017) par le C.G.D.R en partenariat avec deux institutions publiques de France, le Ciheam, Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, et l'IAMM, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier, ainsi qu'un acteur de la société civile insulaire, l'Association Jeunes & Sciences de Kerkennah : Devlok, «Renforcement de l'économie maritime, agricole et rurale des îles de Kerkennah». Un budget de un (01) million d'euros, mobilisé par financés la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie, lui est alloué. A travers ce partenariat décentralisé, le CGDR se propose de contribuer à promouvoir les opportunités locales (Eco-tourisme, produits de terroir, pêche

artisanale, compostage, sociétés coopératives,...) de cette économie insulaire tout en apportant des réponses aux problèmes persistants dont souffrent les îles Kerkennah (Gouvernorat de Sfax) : transport, pêche illicite, situation foncière)



Capitalisation autour de l'intervention conjointe CGDR- BIT

La pratique des « Mercredi du partage » au CGDR a franchit un palier qualitativement supérieur du processus de capitalisation. Une séance de restitution-dissémination des leçons apprises du travail de terrain mené autour du projet « AZD » a eu lieu à l'adresse de nos cadres. Le CGDR y collabora à travers la mobilisation de sa capacité professionnelle en matière de PDI. Un partage est prévu en vue de mutualiser les acquis autour de programmations respectives futures prévues à partir de 2018 autour du PDI et un nouveau « Programme de Développement Local Intégré » (PAZDE- BIT/UE)

où le CGDR sera partenaire.



Professionnels du Développement : Le C.G.D.R partenaire d'un nouveau parcours de formation...

Le partenariat entre C.G.D.R et l'Université tunisienne accède à un palier supérieur. Un nouveau parcours universitaire diplômant de Mastère Professionnel co-construit avec l'Ecole Centrale DG « High Business School » relevant du Groupe Université Centrale de Tunis vient d'être lancé avec le concours du C.G.D.R. Il porte sur les métiers du management et de conduite de projets de développement en régions. Résultat d'une collaboration soutenue entre nos deux institutions, cette offre formative vise à doter les futurs professionnels du développement de compétences pertinentes à même de leur permettre d'intervenir auprès des acteurs publics et privés en régions tunisiennes.

Outre l'encadrement de stages, le CGDR contribuera à la formation moyennant la capacité professionnelle et l'expérience de ses cadres.



Hommage

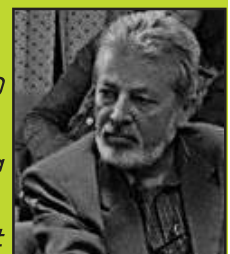
Le Commissariat Général au Développement Régional vient de perdre un des siens. Le 30 juin 2017, Ridha ZAIEM nous a quitté.

Outre ses qualités humaines, ouverture d'esprit, honnêteté et charisme, il a su attirer la sympathie de tous.

Au cours de son parcours professionnel, il s'est illustré par ses contributions multiples et enrichissantes en matière de promotion du développement régional à l'échelle du territoire national. Un profil dont le C.G.D.R a et aura vivement besoin. Il demeure un exemple pour ses collègues.

Pour ce qu'il a apporté, nous lui sommes reconnaissants.

Paix à son âme.



La Rédaction

« Discrimination positive » en Tunisie : Un principe constitutionnel qui fait son chemin...

En Tunisie, si sous-performante fut-elle, la pratique de conduite du processus de développement recense, tout de même, des acquis indéniables. L'équilibre entre régions agite depuis l'Indépendance les décideurs politiques, et ce dans une perspective de cohésion territoriale nationale moyennant la mise en oeuvre d'une politique régionale efficace.

Dans l'ensemble, une question hante les décideurs, professionnels et économistes de par le monde : « Faut-il traiter à l'identique des populations vivant dans des régions intérieures ou littorales ou frontalières, prospères, désertiques ou forestières, dans des quartiers défavorisés ou résidentiels, dans des zones urbaines ou rurales? »

Largement amorcé depuis 2016, un processus de réflexion suscite le débat auprès des milieux politique et civile en Tunisie. Il porte sur un principe stipulé par la nouvelle Constitution de la République : « Discrimination régionale positive », pertinence, faisabilité et mécanismes.

Selon la Constitution ((Article 12) : « L'Etat oeuvre à la réalisation de la justice sociale, du développement durable, de l'équilibre entre

les régions, en se référant aux indicateurs de développement et en s'appuyant sur le principe de discrimination positive. Il oeuvre également à l'exploitation rationnelle des richesses nationales ».



A travers ce principe, le législateur tunisien se propose de remédier aux déséquilibres persistants, notamment entre régions, en rétablissant la parité des chances d'accès aux ressources et aux retombées positives de la dynamique de développement national.

Pilotée par l'ITCEQ et soutenue par l'OIT, l'Etude « Discrimination positive : Un Principe Constitutionnel à concrétiser pour la promotion de l'Emploi Dément dans les Régions » vient de livrer ses premières conclusions. Elle fût l'objet durant 2017 de restitution-partage auprès d'acteurs publics dont le CGDR et d'affaires ainsi qu'en régions.

Des débats parlementaire lui furent consacrés, outre des échanges techniques instructifs ayant permis aux acteurs concernés dont le C.G.D.R. d'en appréhender des aspects méthodologiques et opératoires.

Bien qu'il demeure flou, ce principe se définit comme un ensemble de mesures accordant un

traitement préférentiel aux régions tunisiennes en retard de développement. Il devrait leur faciliter un accès préférentiel aux ressources de développement socio-économique (emploi décent, santé, infrastructure, éducation, investissement...)

Outre les refontes successives du cadre légal et réglementaire du processus d'investissement, des programmes publics volontaristes à vocation positivement discriminatoire dont les PRD, PCRD, PDRI, PDUI et la dernière mouture PDI, furent conçus et mis en œuvre en vue de promouvoir un certain degré de convergence régionale à l'échelle nationale. Ils visent à corriger des déséquilibres entre ces régions en matière d'accès aux services publics...

Cependant, toute en rappelant que ce genre de principe demeure incohérent avec celui de l'égalité devant la loi, l'Etude souligne les controverses entre experts en la matière et qu'il n'y a jamais eu de consensus sur les résultats et l'efficacité de ces programmes en termes de coûts- bénéfices.

Des effets pervers et autres problèmes en sont même engendrés, selon une lecture critique de cette approche de politiques préférentielles, contre des bienfaits relevées en faveur des populations souffrant d'handicap social et territorial, selon une autre analyse favorable.

L'Etude conclue par le fait qu'un examen primordial d'expériences internationales de discrimination positive menées, demeure

indispensable afin de réaliser l'évolution et la maturité du débat public dans d'autres pays de référence (USA, France...).

Des débats parlementaire lui furent consacrés, outre des échanges techniques instructifs ayant permis aux acteurs concernés dont le C.G.D.R. d'en appréhender des aspects méthodologiques et opératoires.

L'objectif est de s'en inspirer avec pertinence dans une perspective d'adaptation de mesures préférentielles à préconiser à la réalité tunisienne.

Ces mesures sont formulées dans une proposition de « stratégie de discrimination positive » qui fait déjà l'objet de débat parlementaire et national. Elle est axée autour :

- Programmes (Améliorer connectivité et compétitivité, SMART Cities, SMART Zones, Fonds de Développement Régional, Formation/Accompagnement, Inclusion financière,...)
- Incitations (fiscales, financières, Incitations ciblées TIC, Transformation digitale, RSE, Labellisation...),
- Gouvernance (Création d'agences de Développement économique, pôles de compétitivité, Nouveau découpage administratif, Décentralisation/déconcentration, connectivité horizontale...)
- Coopération Internationale
- Solidarité (Secteur mutualiste, Observatoire de l'équité, Solidarité entre municipalités...)

M.A

Programme de Développement Intégré : Évaluation à mi-parcours

Conformément à ses engagements comme maître d'ouvrage public des programmes spécifiques de développement, le Commissariat Général au Développement Régional (CGDR) a confié à un cabinet d'études national une mission d'évaluation à mi-parcours des réalisations de la première tranche (54 projets) du Programme de Développement Intégré (PDI) dont nous restituons une synthèse.

L'évaluation consiste à établir un bilan de l'exécution du Programme en dégagant les atouts et les contraintes et ce en menant une analyse de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacités et des premiers effets induits afin d'apprécier s'il convergeait bien vers les résultats prévus en optimisant les ressources allouées.

Elle vise à :

- Apprécier la pertinence des objectifs par rapport aux exigences du développement des régions cibles, aux attentes des parties prenantes et aux besoins spécifiques des bénéficiaires et ce, en vue de proposer les recommandations nécessaires,
- Établir le bilan des réalisations physiques et financières du Programme au stade actuel d'avancement et d'en apprécier sa mise en œuvre,
- Formuler des recommandations afin de pouvoir procéder aux ajustements nécessaires et aux adaptations qui en découleraient et d'en corriger les dysfonctionnements éventuels.

L'évaluation fut menée en deux phases :

- Phase 1 : Collecte des données et diagnostic
- Phase 2 : Analyse des résultats et recommandations.

Le PDI est un programme d'investissement public pour la promotion économique et sociale des zones

défavorisées en milieu rural et urbain.

Trois objectifs spécifiques sont visés :

- La création d'une dynamique économique locale par la valorisation d'activités liées aux spécificités locales, favorisant la fixation des populations dans leurs milieux d'origine par la création d'emploi et la réalisation du développement durable ;
- La consolidation de la dynamique de création d'emploi dans les régions à travers la promotion de l'emploi local par la promotion du travail indépendant et l'accélération du rythme de création de petites et moyennes entreprises ;
- La consolidation des indicateurs de développement humain en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens et protéger l'environnement, et ce par la réalisation d'équipements collectifs et la consolidation des infrastructures de base.

Bilan des réalisations

Les réalisations du Programme peuvent être regroupées en deux grandes catégories d'actions :

- Actions productives
- Actions d'infrastructure et d'amélioration des conditions de vie.

Le bilan des réalisations des projets de la première tranche est exprimé en termes physiques et financiers. Il se rapporte aux actions collectives et individuelles mises en œuvre (2010-2013). 42 projets furent lancés en 2010-2011,

Actions individuelles

Les actions prévues portent sur 3039 projets individuels : 1422 agricoles (46,8%), 985 petits métiers et PMI (32,4%) et 632 d'artisanat (20,8%). Les réalisations portent sur 1618 promoteurs installés, 473 projets en cours de mise en œuvre.

Le tiers des projets programmés n'a pas encore démarré.

Les projets agricoles représentent 39% des activités réalisées. Les petits métiers viennent en seconde place avec 34,4%. L'artisanat ne représente que 19% des activités réalisées. Les PMI sont les moins représentées avec à peine 7% de l'ensemble.

L'analyse des projets individuels révèle que 62,6% sont opérationnels, 24,4% sont confrontés à des problèmes divers et 13% sont abandonnés.

Le diagnostic fait ressortir un taux de réussite global des projets individuels de 62,6%. Les facteurs de réussite sont : bon choix du projet, adaptation du local, appui au financement et conditions favorables d'approvisionnement en facteurs de production et de commercialisation.

Les facteurs d'échecs sont spécifiques dont: les problèmes financiers, les difficultés de commercialisation et d'accès au marché, les problématiques liées à la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée.

Actions collectives

- Infrastructures productives

Les réalisations se présentent ainsi :

- 6 Centres d'activités;
- 1 Centres d'appel ou cyber parc;
- 13 Locaux industriels;
- 2 Aménagement de marché local;
- 1 Centres de collecte de production;
- Aménagement d'une zone industrielle;
- Aménagement d'une source thermique et village touristique;
- Aménagement de 5 périmètres publics irrigués;
- Création de 14 forages profonds ;
- Equipement de 2 forages ;
- Electrification de 2 forages et 13 puits de surface.

- Infrastructures de base et équipements socio-collectifs

La première tranche prévoyait la réalisation de:

- pistes rurales (387,6 km) et de routes;
- Assainissement des eaux usées (15 projets);
- Alimentation en eau potable (86 projets);
- Centres de santé de base (13);
- Centres socio culturel (22);
- Centre sportif et aménagement de terrain de sport (32);
- Aménagement de parcs, espaces verts, esplanade (05).

Globalement, les coûts des actions collectives ont connu des augmentations de (+10% en moyenne). Plusieurs raisons expliquent l'actualisation des projets et dont particulièrement :

- Le changement du programme fonctionnel des actions et ce, pour une meilleure adaptation aux besoins et une meilleure rentabilité du projet;
- les problèmes fonciers étant parfois à l'origine du changement du site d'un projet et/ou de son redimensionnement;
- la forte augmentation des coûts des matériaux, des travaux et des services après la révolution;
- du risque de plus en plus présent dans l'exécution des travaux après 2011 que les entreprises de travaux ont pris en compte dans leurs offres de services;
- des ajustements liés à des considérations techniques observées surtout au niveau des actions dépendantes du milieu naturel (forages, etc.).

A l'exception des projets dont les études furent élaborées en régie (généralement de qualité non conforme), les études techniques sont considérées comme conformes aux exigences de qualité. A quelques rares exceptions, les travaux ont été exécutés selon la qualité requise.

L'exécution des actions collectives a été marquée dans l'ensemble par un retard dû pour l'essentiel à la défaillance d'entreprises, les problèmes fonciers, des lourdeurs administratives et la sous-estimation du coût du projet.

Au terme de 2015, les trois-quarts (74,5%) de l'enveloppe financière consacrée à la première tranche du Programme est consommée. Un taux considéré comme étant relativement moyen et ce en comparaison au taux prévu au terme du calendrier d'exécution.

En dépit d'un taux de tirage relativement réduit dû au retard dans l'exécution des travaux, la mobilisation des fonds auprès du FADES et le choix de la modalité de financement ont permis de mobiliser les fonds nécessaires sans contrainte majeure. Le délai de réponse aux demandes de tirages étant court. En outre, le nombre des dossiers relatifs aux rapports de dépouillement rejetés par le bailleur de fond est marginal.

Résultats

Les travaux de l'évaluation mi-parcours ont mis en évidence que le Programme a été globalement en conformité avec les exigences et les critères de performance.

Pertinence

Le Programme est pertinent par rapport aux besoins et problématiques de développement des zones cibles malgré un budget visiblement insuffisant.

La mission enregistre la pertinence de la logique d'intervention mise en œuvre pour l'identification des délégations cibles.

Les études d'opportunité et les rapports de suivi sont en conformité avec les exigences de traçabilité, ce qui constitue un facteur positif favorisant une pertinence du programme. En revanche, la traçabilité des actions individuelles reste insuffisante.

L'identification des besoins fut participative ce qui assure une pertinence du fait de la prise en compte des besoins des populations cibles. Les études d'opportunité et les contrats-programmes furent élaborés également selon une approche participative impliquant essentiellement les Comités locaux de développement.

Intégration

Conçu selon une approche intégrée, le Programme vise à favoriser des effets d'entraînements positifs entre actions individuelles et actions collectives permettant aux zones cibles de bénéficier des retombées d'une synergie positive. L'intégration est facilitée principalement par l'envergure du marché de l'emploi. Le niveau d'intégration des actions dépend du potentiel des Délégations et de la synergie interne entre actions. Le choix de la Délégation en tant que zone d'intervention est pertinent aussi longtemps que les actions sont techniquement en intégration. Vu l'importance des besoins de ces Délégations, les actions furent choisies en synergie et en intégration avec les actions sectorielles pour promouvoir une dynamique locale d'amélioration des commodités de vie.

Efficience

Globalement le programme est moyennement efficace. Par ailleurs, il souffre d'insuffisances dans l'accompagnement et financement des projets.

Le Programme aurait pu parvenir à un meilleur niveau d'efficience si le contexte politique avait été plus stable, que les structures régionales avaient mieux géré les procédures de passation de marché et que les difficultés foncières et sociales avaient été mieux suivies et régularisées.

L'efficience a subi l'influence négative de la hausse exceptionnelle des coûts d'exécution des actions collectives. Les difficultés d'exécution rencontrées se sont traduites par un manque d'efficience dans la mesure où elles ont limité l'exploitation des actions collectives.

Efficacité

Globalement le programme est moyennement efficace (note de 2,04/4).

La faible performance de l'ensemble des projets individuels s'explique essentiellement par la faiblesse des niveaux de commercialisation en général.

Les projets individuels sont relativement

performants en matière de création d'emplois pour l'ensemble des régions cependant la moitié de ces emplois sont occasionnels.

À l'exception des actions d'infrastructures productives, l'exécution des actions collectives fut satisfaisante.

Impacts

Les impacts immédiats générés sont principalement liés à l'amélioration de la communication routière et de désenclavement et d'accès aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité. Le PDI dispose d'un potentiel important pour générer des impacts futurs. Il a permis à une majorité d'entrepreneurs individuels d'améliorer leurs situations bien que cette amélioration ne soit pas très significative.

Dans l'ensemble, les revenus générés par les projets individuels ont cru de 32,4%. Un impact moyen sur l'entrepreneuriat féminin fut relevé bien qu'il soit relativement acceptable par rapport à la tendance au niveau national. L'impact en matière d'employabilité pour les femmes est satisfaisant sur le plan quantitatif.

La création d'emplois des projets individuels en activité (1714 projets) : 4405 emplois dont 10,3% sont imputés aux diplômés de l'Université

Durabilité du programme

Pour assurer la durabilité des acquis tant réalisés que ceux potentiels, la mission considère qu'il est primordial d'aborder cette question en axant l'intervention du Programme sur le renforcement de l'implication des exploitants des infrastructures et des collectivités locales dans la mise en œuvre périodique d'actions d'entretien et de maintenance.

La mission considère que la performance globale du dispositif institutionnel du CGDR par rapport à l'exécution du Programme est jugée satisfaisante dans la mesure où les résultats d'exécution sont relativement plus visibles en comparaison avec ceux enregistrés au niveau des programmes d'investissement de l'Etat ou ceux engagés par les

communes (plans d'investissement communaux).

Recommandations

Des ajustements et des mesures futures sont recommandés par le rapport pour permettre l'atteinte des objectifs d'exécution de la première tranche du Programme sont formulées en 3 axes :

- Améliorer les procédures de mise en œuvre
- Mise à jour du cadre juridique et conventionnel
- Mettre en place d'un plan de renforcement des capacités



- Mise en place d'une interface dédiée au suivi de la performance du Programme.

Bonnes pratiques

L'évaluation du Programme a permis de dégager de bonnes pratiques. Elles sont d'autant plus importantes que leur capitalisation devrait permettre leur reconduction pour la génération future. Il est entendu par bonne pratique:

- les points forts touchant le programme d'intervention;
- les mesures prises par les organes de conception et de gestion des actions;
- les procédures et outils mis en place pour la bonne exécution.

(Source: Rapport d'étude, version définitive 2016)

Indicateurs de développement régional : Importance de la dimension géospatiale et des systèmes d'aide à la décision

Par Dr ING. MAKRAM ANANE
Laboratoire Eaux Usées et Environnement
Centre de Recherches et Technologies des Eaux (CERTE)
Ecopark Borj Cédria (Tunisie)

Indicateurs et analyse multicritère

Les indicateurs sont par définition, des valeurs ou des paramètres de types qualitatifs ou quantitatifs, utilisés pour l'évaluation de l'état d'un certain phénomène et son évolution, pour la prise de décision ainsi que pour la communication.

Les indicateurs peuvent être considérés comme des outils de base pour le développement régional. Ils agrègent et synthétisent des données de différentes sources, types et domaines pour informer sur le développement des zones et localités et quantifier les disparités entre elles. Cet outil permet des analyses ex ante, en identifiant les sites prioritaires et les plus défavorisées à recevoir une action, et des analyses ex post, en évaluant le résultat d'une action entreprise sur le développement de la région.

Pour qu'un indicateur soit valable et reflète adéquatement l'objectif pour lequel il a été élaboré et pour qu'il puisse être reproduit sur toute l'étendue géographique en questions et sur toute la période temporaire nécessaire, il est important qu'il réponde à des critères de sélection. Un indicateur est censé être SMART (Specific, Measurable, Achievable, Relevant et Time-bound). Un indicateur SMART doit être donc spécifique à un thème ou domaine précis, mesurable quantitativement ou qualitativement, réaliste et réalisable en terme de ressources disponibles, pertinent à l'objective et aux échelles du travail et sensible aux variations à l'intérieur de l'échelle temporaire étudiée. Assurer le choix des indicateurs SMART est primordial pour la réussite

des projets et les actions visant le développement régional.

Les indicateurs sont le résultat d'une synthèse et d'une simplification des données brutes ou analysées élaborées par des scientifiques, des techniciens ou/et des experts en les rendant compréhensibles et facilement utilisables par les décideurs pour une prise de décision judicieuse. Si le niveau de synthèse et simplification est assez poussé ces indicateurs, nommés dans ce cas indices, deviennent en plus un outil de dissémination et de communication visant le grand public. La Figure 1 présente la pyramide de l'information qui décrit le processus de transformation des données brutes aux indices en spécifiant l'audience concernée.

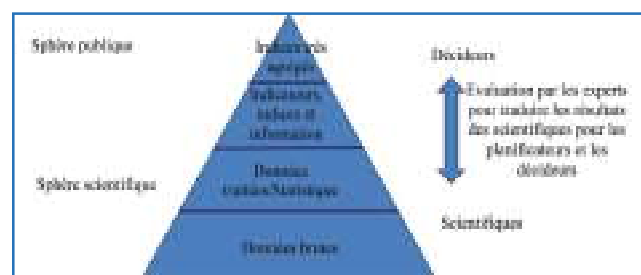


Figure 1. Pyramide de l'information

L'importance de disposer des indicateurs et/ou des indices émane du besoin d'offrir aux responsables politiques un outil qui présente l'information d'une manière concise et représentative de la réalité mais aussi compréhensible et facilement utilisable. Ces indicateurs représentent un lien important entre les scientifiques et les experts d'un côté et le

monde politique et décisionnel de l'autre côté. Appliqués au développement régional, ces indicateurs ou indices permettent une comparaison facile entre les différentes zones étudiées et aident à l'identification des régions préférentielles et à l'élaboration des stratégies pour le développement.

Les méthodes d'agrégation des indicateurs sont multiples. On trouve les méthodes d'agrégation simple qui intègrent les indicateurs ayant la même unité de mesure et les méthodes d'agrégation composite qui intègrent des indicateurs ayant différentes unités de mesure. Les premières méthodes mettent en avant une évaluation théorique et l'unité de mesure est généralement monétaire. Le deuxième utilise la pondération et donc une prise en considération des choix méthodologiques. Le résultat de cette dernière ne présente pas une unité de mesure spécifique mais plutôt un indice adimensionnel. L'obtention de ce résultat passe par une normalisation et une pondération des indicateurs incluse dans l'élaboration de l'indice. La réduction du nombre d'indicateurs en un seul indice adimensionnel rend simple la comparaison entre les entités territoriales et ainsi sa communication au grand public. Cependant cette agrégation engendre une certaine perte de l'information qui doit être minimisée.

Cette agrégation peut se faire en utilisant des analyses statistiques multivariées, en l'occurrence l'analyse en composante principale ou des analyses multicritères (AMC). Plusieurs méthodes d'AMC ont été développées, tels que ELECTRE, PROMETHEE, AHP, TOPSIS, AIM, ... qui peuvent être utilisées pour l'élaboration des indices de développement régional. Ces méthodes ont une capacité importante de résoudre des problèmes d'ordre décisionnel par l'association et pondération de plusieurs indicateurs de différents aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux ce qui rend plus facile la prise de décision.

Infrastructure des données spatiales

Le développement régional repose sur la localisation géographique des entités étudiées. Il est donc indissociable de la dimension géo-spatiale. En fait, la caractérisation physique et socio-économique des régions requiert un contrôle et une connaissance de la répartition géographique des entités étudiées, qui se fait par une collecte des données géospatiales. Ainsi la dimension spatiale est un paramètre clé pour comprendre les forces motrices et les pressions exercées sur le territoire à développer. De même, la localisation des actions à entreprendre pour la gestion et l'essor socio-économique des régions exige une connaissance de la situation géographique et une délimitation des zones prioritaires pour recevoir la dite action. Cette dimension spatiale porte des nouvelles capacités pour l'affichage, l'analyse et la cartographie des données en générale et les indicateurs en particulier, permettant d'augmenter les perspectives et les visions des décideurs et contribue effectivement à une meilleure gestion et développement des régions.

Les données spatiales réfèrent à toute donnée qui inclut une information qui identifie sa localisation géographique stockée comme coordonnées et topologie. Pour une prise de décision efficace, ces données doivent adhérer aux principes suivants :

- Exactitude : qualité élevée et fiables.
- Mise à jour : représentation de la situation actuelle.
- Transparence: inclusion des informations associées sur comment et quand ces données sont collectées;
- Accessibilité: facilité d'accès par les différentes parties prenantes.
- Interopérabilité: facilité de partage et de lecture ? entre les différentes parties prenantes.

Les institutions concernées par le développement régional peuvent renforcer et accélérer les prises de décisions stratégiques ayant recours à des données spatiales exactes, mises à jour, transparentes,

accessibles et interopérables. Les avancées technologiques, spécialement dans les domaines du web et des Systèmes d'Information Géographique (SIG) favorisent l'échange des données spatiales, assurent la qualité et surtout facilitent l'accès à des données dans des zones isolées. Des paquets d'outils sont actuellement disponibles pour la production, la vérification de la qualité, la publication et le partage des données spatiales à travers internet. Ces outils sont intégrés dans ce qui est communément appelée l'infrastructure des données géospatiales. Le Commissariat Général au Développement Régional (CGDR) ayant une expérience croissante dans le domaine de gestion et d'analyse des données spatiales à travers les multiples projets parrainés avec des partenaires européens et méditerranéens peut bien profiter de cette technologie pour jouer le rôle d'un hub qui relie les différentes institutions productrices des données d'intérêt au CGDR. De cette manière la prise de décision sera plus rapide et fiable quant aux types d'actions à entreprendre et les sites les plus appropriés pour les recevoir. Ce type de technologies permet aussi la publication au grand public des résultats produits sous forme des cartes illustratives et interactives pour une meilleure dissémination des produits du CGDR.

La gestion des données spatiales et son stockage dans des bases de données géographiques structurées offrent la possibilité d'un accès facile et instantané à ces données pour une postérieure manipulation et analyse par des outils et logiciels SIG desktop. Le pouvoir d'analyser ces données pour élaborer des indicateurs de développement géographiquement réparties sont importants en vue de la mise en place d'un processus d'aide à la prise de décision. La composante des SIG qui s'intéresse à l'analyse des données spatiales est connue sous le nom de l'analyse géospatiale. Grâce à cette composante, les SIG ne sont pas considérés comme un simple outil de gestion de données spatiales mais plutôt comme étant une Science de l'Information Géographique.

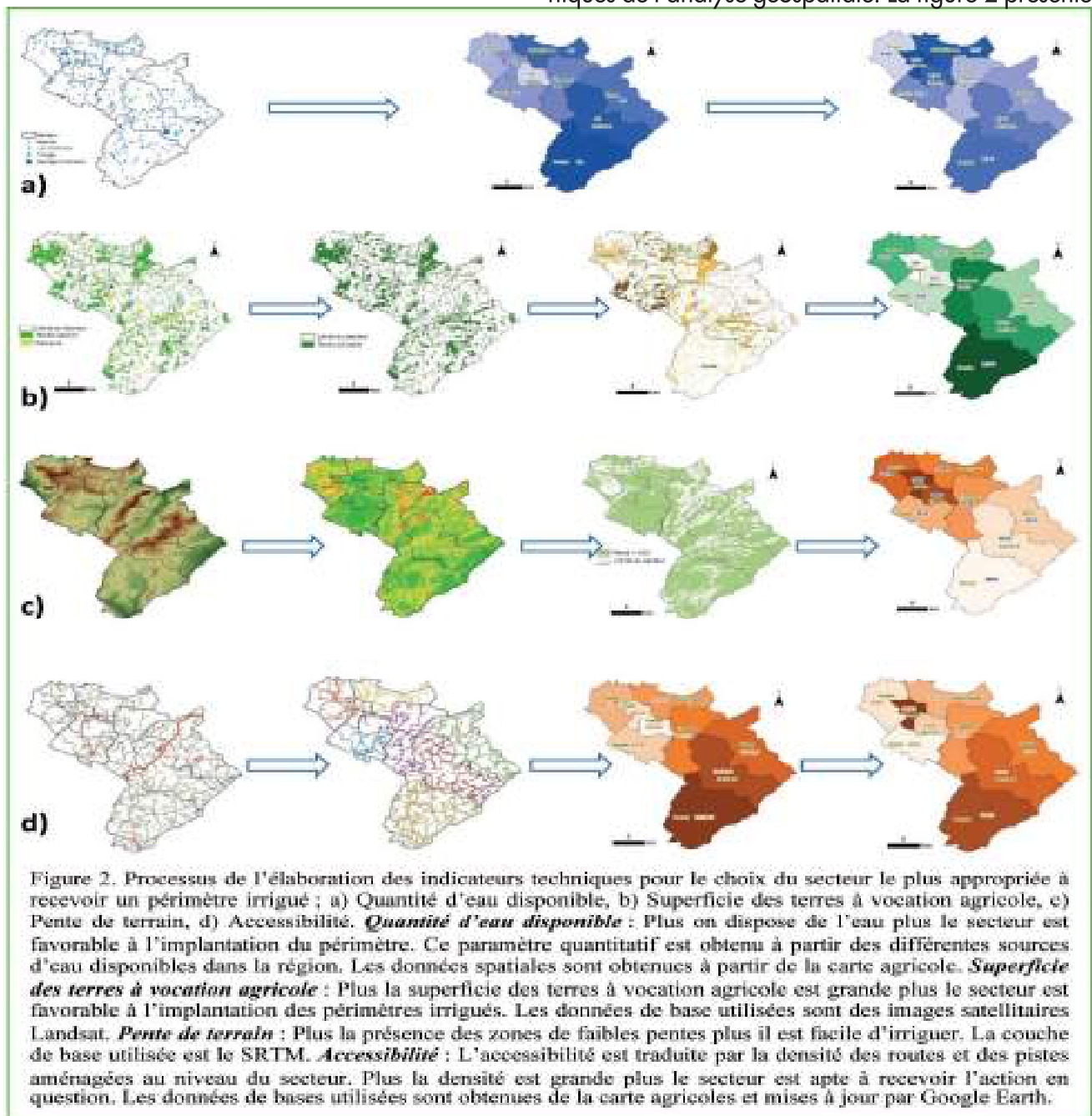
L'analyse géospatiale permet, à travers des opérateurs, de traiter et de combiner des données de différents types et d'origines et de générer de nouvelles données géo-référencées utiles pour répondre aux objectifs de l'étude. L'intérêt de cette analyse dans le cadre du développement régional est de pouvoir élaborer les différents indicateurs nécessaires et de les spatialiser pour la catégorisation et le classement des régions et la mise en relief de la disparité régionale en termes de croissance et de développement social. Cette analyse géospatiale peut prendre une envergure beaucoup plus importante lorsque la division de l'espace ne se fait pas selon les divisions administratives comme la délégation ou le secteur mais plutôt selon des entités géographiques homogènes plus petites comme le carreau par exemple. Cette division de l'espace en carroyage met en exergue les disparités intra-sectorielles et indique avec plus de précision les zones les plus défavorisées à l'intérieur même de ces divisions administratives.

Combinaison Analyse géospatiale et Analyse multicritère

Un autre point important de l'analyse géospatiale est sa grande flexibilité d'intégration avec l'AMC. Cette approche d'intégration permet en conséquence d'augmenter les chances de réussite et de pérennité des projets de vocation régionale, et contribue à résoudre des problèmes d'ordre socioculturel et à trouver des compromis aux éventuels conflits d'intérêts inter-régionaux. L'AMC associe plusieurs indicateurs de différents aspects économiques, sociaux, environnementaux et techniques et les pondèrent en fonction de leurs importances à l'objectif escompté offrant ainsi de grandes possibilités en terme d'élaboration des indices à partir des indicateurs et en terme de prise de décision. L'analyse géospatiale gère et traite les données géo-référencées, ouvrant ainsi de grandes potentialités en terme d'exploitation des données spatiales. Cette combinaison aide

à un meilleur choix de site d'implémentation des actions à entreprendre pour la contribution au développement régional. Grâce au projet LOCAL-SATS (ENPI CBC MED, UE), le CGDR a localisé des sites pour plusieurs actions entre autre le choix du secteur le plus approprié parmi les neuf secteurs de la délégation de Djoumine (Gouvernorat

de Bizerte) pour recevoir un périmètre irrigué par l'utilisation conjointe de l'analyse géospatiale et de l'AMC. Plusieurs indicateurs techniques ont été sélectionnés qui sont la pente de terrain, la densité du réseau routier, la superficie des terres cultivable et la disponibilité d'eau pour l'irrigation. Les valeurs des indicateurs par secteur ont été obtenues par les techniques de l'analyse géospatiale. La figure 2 présente



le processus de l'élaboration de ces indicateurs et le Tableau 1 liste les scores de ces indicateurs obtenus pour chaque secteur.

La combinaison de ces indicateurs en un seul indice a été faite par les techniques de l'AMC. Une série d'étapes a été mise en œuvre ; la normalisation des valeurs des indicateurs, l'identification d'un poids pour chaque indicateur, qui reflète son importance par rapport à l'objectif de l'étude, et l'agrégation de ces indicateurs normalisés par la méthode de combinaison linéaire pondérée. Le processus aboutit à un indice décisionnel adimensionnel qui classe les secteurs du Djoumine du plus favorable au moins favorable pour recevoir un périmètre irrigué (Figure 3).

tère et de l'analyse géospatiale offre une grande opportunité aux institutions compétentes pour renforcer le développement régional. Elle donne une nouvelle vision sur la distribution géospatiale des indicateurs, améliore l'allocation des actions à entreprendre et contribue à la réduction de la disparité régionale.

La capacité d'automatiser les procédures des analyses multicritère et géospatiales en des systèmes spatiaux d'aide à la décision pour le développement régional facilite et accélère la production des indicateurs et des indices, en favorisant une prise de décision plus judicieuse et dans des délais réduites.

Secteur	Superficie pente entre 0 et 15% (Ha)	Densité du réseau routier (m/Km ²)	Superficie des terres cultivables (Ha)	Disponibilité de sources d'eau (%)
Berraies	8904	1922	2770	0,65
Kef Ghrab	6639	1701	1942	0,64
Tahent	5574	1554	1496	0,55
Essemman	3706	1474	2041	0,50
Ouled Ghanem	3284	1416	1533	1,27
Touajnia	2214	1286	1893	0,49
Rouaha	3932	1252	1468	0,56
Chenana	1643	1408	373	0,94
Bazina	1307	2433	348	1,52

Le développement des méthodes ayant recours à cette intégration en Tunisie pour le développement régional devient de plus en plus nécessaire pour une meilleure allocation de terrains et aussi une gestion optimale de certaines ressources et par conséquent pour le développement régional.

Conclusion

L'intégration d'indicateurs, de l'analyse multicri-

L'organisation des données collectées et indicateurs produits dans une infrastructure des données spatiales et sa publication sur un géoviewer interactif offre une illustration cartographique mise à jour des différents résultats générés, consolide la visibilité des résultats produits et renforce le rayonnement de l'institution productrice de ces données.

Mak.A

C.G.D.R- OIT en Tunisie : Un modèle d'intervention conjointe à consolider...

Composante du programme d'Appui au Développement des Zones Défavorisées « AZD », financé par l'UE, le projet « Création d'emplois et accompagnement à la réinsertion en complétant les dispositifs de l'Etat » vise à appuyer la création d'emplois décents selon l'approche « HIMO » (« Travail à Haute Intensité de Main-d'Oeuvre ») dans les travaux d'infrastructures et projets de développement local [...] dans cinq gouvernorats de l'intérieur du pays [...] : gouvernorats de Gafsa, de Kasserine, de Sidi Bouzid, de Siliana et d'El Kef. Le contexte social critique dans lequel se déroule l'intervention se caractérise par un chômage élevé en particulier parmi les jeunes peu qualifiés, outre des attentes légitimes de la part des OSC, de nouvelles approches de travail qui ont besoin d'être assimilées et approuvées (institutions, secteur privé, OSC) ainsi que des problèmes de sécurité dans certaines régions.

Pour en savoir plus : www.ilo.org/reportage-stunisie

Un projet pertinent

Le projet « AZD » s'inscrit bien dans la volonté de l'Etat tunisien à développer une économie plus équilibrée et solidaire par une croissance durable, basée sur le développement local, la création d'emplois décents et l'autonomie économique...

Ses principes d'intervention sont axés sur (i) la valorisation des ressources locales (humaines, substances utiles et productions), (ii) la formation des acteurs et (iii) l'appui à la création d'emplois productifs et l'accroissement des revenus. Ceci à travers la mise en œuvre d'infrastructures de base ainsi que l'appui au développement local, permettant l'insertion professionnelle des cibles concernées.

Ses actions se veulent diversifiées par leur caractère démonstratif en respectant les principes de l'approche : concertation, mobilisation des acteurs et valorisation des ressources locales.

Des résultats probants

Les chantiers démonstratifs en HIMO sont répartis sur 13 sites. Environ 60 milles journées de travail direct, soit l'équivalent d'environ 300 emplois permanents furent générés sur les chantiers. Les taux d'intensité de main-d'œuvre se situent, en moyenne, à 55% du coût global. Les projets ciblent les PME locales (25) et utilisent des techniques alternatives et des matériaux locaux, permettant d'améliorer l'employabilité et valoriser les compétences et les qualifications professionnelles locales. Il faut par ailleurs prendre en compte les emplois indirects et induits créés par ces chantiers, notamment au niveau de la production des matériaux et de leur impact sur l'économie locale.

Selon les estimations, 80% des investissements pour les travaux sont injectés localement (PME, main d'œuvre et matériaux locaux).

Les activités de développement économique local et d'insertion sont généralement liées à la concertation entre partenaires. Des « Forums de dialogue » (08) furent créés permettant d'identifier des priorités d'intervention au niveau local. Le CGDR souhaitant dupliquer cette expérience par la création de nouveaux forums, à travers le PDI. Cette appropriation constitue un acquis important. Sur l'axe du développement économique, les actions répondent à deux principes : valorisation des productions locales et regroupement et organisation des petits acteurs économiques.

Le projet « AZD » accompagne aussi les femmes



dans la commercialisation de leurs produits contribuant ainsi au maintien des populations-cible et à la stabilisation des jeunes dans leur milieu.

Vers un transfert et une consolidation des acquis

L'appui à un développement durable et inclusif implique les bénéficiaires au niveau local afin de garantir un impact visible et favoriser une culture du travail et un climat de confiance avec les populations : jeunes, chômeurs, femmes...

Les interventions ont permis de créer des opportunités d'emploi, d'initier une stabilisation des populations rurales et d'ouvrir des perspectives, en générant des sources de revenus.

Outre l'intensification et l'élargissement géographique des interventions menées, la consolidation et appropriation des acquis requièrent trois processus :

Transfert et consolidation des acquis

Il s'agit d'une suite logique des actions menées, dans un souci de durabilité et de développement de l'approche intégrée du projet. Bien que des structures de l'Etat, présentes sur le terrain, aient été impliquées dans les activités, il sera indispensable de passer progressivement le relais de la mise en œuvre aux cadres publics, notamment ceux en charge du développement local : Agriculture, Industrie, FP, Equipement, Commerce, Femme. Cette appropriation nécessite :

- L'élaboration/adaptation d'outils, de guides existants, afin de vulgariser les méthodes et les principes.
- La formation pour assurer le transfert de compétences, améliorer les conditions et relations de travail tout en facilitant l'accès des bénéficiaires aux financements...
- La consolidation concerne, également, la connaissance et l'exploitation des données sociales ou économiques relevées sur le

terrain. Un diagnostic territorial et des enquêtes permettant d'affiner l'offre d'appui furent réalisés. Des mécanismes à renforcer moyennant un travail avec les structures publiques concernées.

- L'appui institutionnel moyennant un suivi-évaluation des activités issues de programmes de développement dont le « PDI ». C'est ainsi que le projet fut une opportunité d'expérimentation d'un modèle d'intervention conjointe Projet OIT/CGDR dans deux gouvernorats (Sidi Bouzid et Siliana). Outre l'apport d'un financement, le CGDR y collabora à travers la mobilisation de sa capacité professionnelle pour la mise en œuvre d'actions dont le but converge vers la finalité même du « PDI ».

Suivi et accompagnement

Les initiatives mises en place nécessitent un accompagnement pour assurer leur viabilité. Des acquis dont l'espoir et la confiance retrouvés sont à sauvegarder. Ce suivi doit être assuré à plusieurs niveaux :

- Création d'unités de valorisation ou de transformation des produits avec les petits producteurs locaux, principalement des femmes impliquant organisation, formation, achat de petits équipements, aménagement de locaux et commercialisation,
- Gestion et entretien performants des infrastructures.
- Valorisation des matériaux locaux, (pavés de roche...). Des villes y ont exprimé leur intérêt, chose qui nécessite un accompagnement complémentaire de la part du projet.

Adaptation éditoriale :

Mah.Ab.

(Source: « Travail » N° spécial 2016, OIT
www.ilo.org)

« Observatoire des Territoires Tunisiens » : Référentiel d'Indicateurs de Développement Régional « RIDER »

Par Par Dr. Hamadi SIDHOM,
Université de Carthage (Tunisie)

Méthodologie des indicateurs

La démarche méthodologique suivie dans l'élaboration du référentiel d'indicateurs est basée sur une analyse institutionnelle et organisationnelle de valorisation et d'évaluation du développement territorial. Il va falloir élaborer un guide de référentiel et de structurer une analyse holistique du développement régional et de son cadre institutionnel et organisationnel et établir un diagnostic approfondi des disparités territoriales en Tunisie. Il importe aussi de mesurer et d'évaluer l'efficacité et l'efficacités des politiques publiques adoptées. Une telle analyse vise à répondre à la question : comment façonner les arrangements institutionnels et organisationnels du développement régional ? L'objectif étant, d'une part, de progresser vers l'identification du besoin réel en développement et, d'autre part, d'améliorer la capacité d'analyse, de suivi-évaluation de ces politiques publiques. A ce titre, le Commissariat Général au Développement Régional (CGDR) est appelé à remplir une fonction de premier plan au niveau de la coordination et de la cohérence des politiques publiques. Notre approche adoptée a offert un cadre de réflexion pour les acteurs et institutions tunisiens cherchant à trouver des solutions aux défis d'équité et de bonne gouvernance ainsi que les défis sociaux et environnementaux à relever en Tunisie. L'objectif étant de créer un cadre mobilisateur pour transformer ces défis en opportunités économiques et sociales et générer par la même un nouveau processus de développement territorial.

Il s'agit de mettre en place un système d'indicateurs adapté aux problématiques tunisiennes et répondants aux objectifs des pouvoirs publics : lutte contre la vulnérabilité, résorption du

chômage des jeunes, des diplômés, de genre...

Il est judicieux de créer un cadre conceptuel basé sur l'inventaire des indicateurs existants (CGDR, INS, ITCEQ...) ainsi que d'indicateurs à identifier et à retenir (indicateurs synthétiques). Ce cadre conceptuel comprendra les termes et les indicateurs utilisés pour appréhender le développement territorial. Il est fondamental de définir aussi les modes de son exploitation et de son interprétation. Les sources de données peuvent être rares.

La définition des indicateurs doit être envisagée autrement :

- Composer avec l'existant : quel(s) indicateur(s) pouvons-nous produire ? Répondent-ils à la problématique de développement régional en Tunisie ? Fiabilité des données ; pérennisation de l'accès et la mise à disposition des données.
- Répondre aux critères suivants : couvrir ou représenter les parties les plus larges possibles du secteur d'activité considéré et du problème identifié ; indiquer les tendances et les disparités les plus en vue entre les lieux géographiques et les groupes humains (hommes-femmes, jeunes primo-demandeurs d'emploi, personnes handicapées,...) ; tenir compte des liens entre les secteurs en reflétant les évolutions ou involutions éventuelles de croissance économique, de développement, de sauvegarde de l'environnement, d'équité et de justice spatiale.
- La pertinence doit être vérifiée par rapport aux objectifs fixés par les pouvoirs publics (développement des régions défavorisées, réduction des inégalités territoriales, suivi des politiques économiques de développement programmées, élaborations de la prospective

territoriale...). En ce qui concerne la disponibilité-accessibilité, les indicateurs doivent être fondés sur des données faciles à obtenir.

- Cohérence : les indicateurs doivent être conformes avec ceux utilisés par les institutions internationales (PNUD, BIRD, BIT, FMI...) et autres pays ayant un niveau de développement similaire à la Tunisie.

Un « bon indicateur » selon l'OCDE doit pouvoir mesurer le niveau de réalisation des objectifs suivants :

- Objectifs généraux : résorption progressive des disparités régionales, lutte contre pauvreté et chômage, protection de l'environnement... Ils sont fixés par la politique régionale et par les politiques publiques globales.
- Objectifs spécifiques : ils sont définis pour des espaces géographiques bien déterminés (régions défavorisées ou connaissant des problèmes environnementaux aigus, d'efficacité de politiques territoriales...) et des groupes de populations-cibles (population vulnérable) ayant des besoins spécifiques.
- Objectifs fonctionnels : permettent le suivi des objectifs globaux et autorisent de procéder à des actions correctives à temps dans un dessein d'atteindre les objectifs globaux fixés.

La sélection des indicateurs retenus a été identifiée sur la base des critères suivants : la pertinence en cherchant à assurer la cohérence des priorités verticales communes des différents organismes

habilités à programmer et planifier dans le domaine territorial ; la possibilité de quantification notamment les méthodes d'évaluer les objectifs et de comparer les évolutions par rapport à la situation de référence ; la fiabilité, l'accent est mis sur la clarté et la facilité d'agrégation notamment dans l'élaboration des indicateurs synthétiques ; la disponibilité des données statistiques ; ce qui permet d'assurer le suivi des politiques régionales.

En somme, les indicateurs élaborés doivent être à même de quantifier les disparités territoriales en Tunisie, de mesurer l'efficacité des fonds publics alloués aux territoires et d'assurer le suivi des politiques publiques, de planifier les perspectives territoriales à moyen et à long terme et de comparer les situations dans le temps et dans l'espace.

Limites des indicateurs en cours et justification des indicateurs retenus

Le CGDR a planifié et mis en place un processus de collecte d'indicateurs de développement régional (IDR) pris en compte dans la réflexion prospective et dans la planification stratégique du développement régional.

En dépit de stratégies publiques différenciées de développement de nos régions mises en place selon le contexte local et les mutations de « l'économie » au niveau international, les progrès ne furent pas concluants. Des problèmes environnementaux chroniques propres à des territoires comme Gabès, Sfax persistent. Les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés demeurent contrastés. On s'accorde sur la persistance de disparités interrégionales et infrarégionales (gouvernorats du littoral) et ce même si l'on enregistre des progrès substantiels en matière de réduction des disparités régionales, au niveau de l'évolution des emplois...

Les causes de cette situation proviennent de facteurs dont l'insuffisance et la qualité de la croissance économique générée dans un certaines délégations défavorisées, sa distribution ayant privilégié la compétitivité de l'économie nationale au détriment de



la cohésion régionale (SDATN, 1997) ainsi que l'exacerbation des problèmes de gouvernance locale qui se sont traduits, par une affectation des ressources budgétaires peu compatible avec les priorités retenues doublée d'une faible capacité de mobilisation.

Les inégalités régionales sont plus marquées en Tunisie que dans la plupart des pays de l'OCDE. Pourtant, certaines études (OCDE, 2015) montrent que des efforts importants furent déployés pour réduire les inégalités des conditions de vie entre les territoires en Tunisie. Certains indicateurs suggèrent que les disparités régionales dans les conditions de vie se sont réduites.

Il est raisonnable d'affirmer que les indicateurs utilisés ont fourni peu d'aide à la prise de décision pour soutenir une vision stratégique cohérente du développement régional et qui comblent le déficit de gouvernance et de pilotage des programmes publics. Ce sont donc, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la gestion et la construction de référentiels qui constituent également un symptôme de la situation actuelle.

Le référentiel d'IDR doit élucider des paradoxes et contradictions d'objectifs principaux des stratégies publiques de développement régional préconisées, Compétitivité-cohésion ; efficacité-équité...

L'analyse diagnostic des indicateurs existants et leurs sources ont permis de mettre en exergue les conclusions suivantes :

- Un système d'indicateurs fragmentaire, peu conçu à la réalité des territoires tunisiens, peu orienté vers le processus de développement régional et peu communicant.
- Le développement et la mise en cohérence du système d'indicateurs actuel souffre à la fois, de la domination de l'approche économique sectorielle, d'un cloisonnement des acteurs et d'une insuffisance de culture de collecte, d'enregistrement et de stockage de données à l'échelle régionale.
- Insuffisance en personnel qualifié et en matériels pour rendre l'accès aux données effectivement possible.

Les efforts de CGDR en étroite collaboration avec l'INS vont dans le sens de desserrer ces contraintes.

La gestion des données est donc traversée par deux grandes problématiques : tout d'abord, celle des conditions dans lesquelles les données de divers domaines doivent être mises au service d'un pilotage cohérent et efficace et celle du niveau de régulation à définir pour concilier d'une part le développement des connaissances à des fins d'amélioration de celle-ci et l'identification des disparités et des problèmes régionaux et enfin de parvenir aux meilleurs choix tout en assurant la cohérence et la coordination escomptées.

L'analyse de l'état actuel des systèmes d'information de divers domaines (développement humain, infrastructure, économie, social, éducation, santé, environnement, gouvernance...) aux niveaux régional et local, exige la mise en place d'indicateurs synthétiques (ISy). Il est utile de disposer d'un système d'indicateurs par niveau de structuration cohérent qui permettra de pousser la réflexion collective vers une action interrégionale, infrarégionale et intersectorielle plus fructueuse.

L'analyse des dimensions socio-économique, démographique, emploi, infrastructure, santé, environnement, des territoires tunisiens (régions, gouvernorats, délégations, communes), a montré l'existence de très fortes disparités interrégionales entre « l'intérieur » et le « littoral » et infrarégionales au sein des gouvernorats du littoral même. Certains gouvernorats du littoral connaissent un mauvais classement en termes de développement et offrent de mauvaises conditions de vie. L'indicateur socio-économique de développement (SEDI) offre une typologie gardant le clivage structurel « Intérieur-Littoral ». Les différences d'efficacité économique (méthode d'optimisation DEA) et les déséquilibres dans la répartition géographique des activités héritée du passé lointain expliquent l'exacerbation des disparités entre les régions. En effet, et contrairement aux régions de « l'intérieur », les régions « littorales » ont toujours été engagées dans l'économie industrielle moderne et présentent

un fort écart de performance productive stimulée par leur intégration dans l'économie mondialisée fondée à son tour sur le développement industriel et l'activité touristique balnéaire. Les régions littorales constituent des pépinières d'entreprises principalement industrielles et disposent de larges marchés d'emploi qualifiés dans lesquels s'ajustent mieux les offres et les demandes. Ces régions tirent profit des économies d'échelle dans les dépenses d'infrastructures ...

Apport de l' « Observatoire »

Dans un objectif de solutionner ces problèmes, un certain nombre d'indicateurs simples (IS) et des ISy ont été élaborés. Ces indicateurs ont essayé d'englober l'ensemble des problèmes diagnostiqués. Des IS ont été appliqués sur les régions, gouvernorats, délégations et communes : degré de concentration géographique de l'activité économique, indice de Gini, Quotient de localisation de Florence, Indice de Herfindhal, Analyse Structurelle Résiduelle...

Cependant la pluralité des IS n'autorise pas une meilleure perception des dimensions programmées (socio-économique, infrastructure, efficacité, gouvernance, environnement...); des ISy, calculés sur la base de variables pertinentes, ont été sélectionnés et appliqués aux différents niveaux du territoire tunisien dont les plus en vue concernent :

Infrastructure quantifiée par l'indice composite de l'infrastructure appliqué à l'ensemble des gouvernorats de la Tunisie et aux délégations du gouvernorat de Sfax et de Zaghouan en essayant d'identifier les évolutions dans le temps et en intégrant les différentes dimensions sous-jacentes à l'infrastructure(vingt deux variables ont été sélectionnées);

Efficacité et efficacité de l'utilisation des fonds publics, quantifiée par la méthode « DEA » (Data Envelopment Analysis), appliquée à l'ensemble des gouvernorats,

délégations de Sfax en intégrant des variables investissements publics, investissements privés, investissements en capital humain, indicateurs de richesse ;

Socio-économique évaluée par l'indicateur composite nommé Social Economic Development Indicator (SEDI). Cet indicateur regroupe un ensemble de sous- indicateurs sous-jacents aux dimensions économiques, démographiques, éducation, Santé, sociale. Il est fondé sur l'approche du développement socio-économique territorial qui est défini comme le changement continue des structures démographiques (croissance démographique, mortalité, indice de fertilité, mobilité...), des structures économiques (augmentation des revenus, investissement, taux d'activité féminin, taux d'activité masculin, taux de chômage...), des structures sociétales (analphabétisme, dépendance des personnes âgées, pauvreté extrême de la population...). Il montre qu'il est possible de discriminer plusieurs clusters selon cet indicateur.

Gouvernance : la bonne gouvernance est conçue comme «un mode de gouvernance de l'organisation qui permet de concilier, à court, à moyen et à long terme, les enjeux économiques, sociaux et environnementaux en lien avec les attentes des différentes parties prenantes». Elle renvoie à la « décentralisation », processus par



lequel l'Etat transfère certains de ses pouvoirs et de ses prérogatives (compétences) à des collectivités territoriales autonomes'.

La gouvernance locale est de type à la fois politique, administratif, économique et budgétaire et financier. Elle requiert la participation active et l'engagement des acteurs de la société, un partage de l'information, la responsabilisation, la transparence, l'égalité, l'intégrité et l'Etat de droit...

Elle est quantifiée par un tableau de bord qui englobe des scores de la gouvernance des communes tunisiennes et un certain nombre de sous-indicateurs relatifs aux institutions locales piliers du processus de développement local (communes, district...); ces sous-indicateurs peuvent être :

- le budget (unité territoriale) par habitant, dont on fait souvent une indication de la richesse de l'autorité locale ;

- la recette fiscale par habitant, mesurant le potentiel fiscal du territoire;

- la dépense de fonctionnement par habitant, une mesure du service rendu par l'autorité locale ;

- la dépense d'équipement par habitant, qui sert à indiquer l'effort réalisé par l'autorité locale pour améliorer les services et les infrastructures ;

- la dette par habitant ;

- Evolution de l'investissement communal (PIC) ;

- Evolution du taux d'encadrement par unité territoriale

- Le rapport masse salariale sur dépense de fonctionnement par unité territoriale...

Environnement : évaluation des performances de la politique publique adoptée. Deux approches sont préconisées. La construction d'un indicateur synthétique inspiré de l'ESI (Environmental Sustainability Index) et un tableau de bord qui mesure les dimensions suivantes conformément aux 9 défis de la durabilité en Tunisie en terme d'objectifs majeurs à surmonter dans l'avenir : à l'horizon 2020 et les sous-indicateurs relatifs à l'Indicateur d'Environnement et Qualité de la Vie

(IRACOV).

Le suivi, des actions territoriales tunisiennes, par ces indicateurs synthétiques doit nous renseigner sur l'évolution ou l'involution de ces territoires en ce qui concerne les dotations en infrastructure, le niveau du développement socio-économique atteint, l'efficacité des investissements publics dans les régions, la bonne gouvernance, la sauvegarde de l'environnement, la nature de la dispersion de l'activité économique de ces territoires...

Au-delà de la persistance des disparités régionales identifiées, le problème de la cohérence, de la concordance des politiques régionales adoptées pose des écueils nombreux quant aux applications dans la réalité des indicateurs sélectionnés en ce qui concerne la réalisation des objectifs, le suivi des programmes...

La composante institutionnelle apparaît primordiale pour assurer une harmonisation du dispositif de lutte contre les inégalités territoriales. La planification régionale en Tunisie a été dominée par une approche sectorielle, aujourd'hui le développement régional nécessite une approche transversale dont le CGDR peut jouer un rôle de premier plan à l'image du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires(France).

La situation actuelle en Tunisie se caractérise par un partage de rôle qui peut conduire à des incohérences et des doubles emplois. La question qui se pose est la suivante : comment concevoir une politique d'action régionale harmonieuse ? Les ministères (Santé, Affaires Sociales...) conçoivent des programmes nécessitant certainement une cohérence. Il s'agit d'assurer la cohérence et la coordination de l'action de ces institutions en ce qui concerne la politique publique régionale. L'harmonisation dans l'utilisation commune des indicateurs territoriaux peut constituer une première étape de l'élaboration de cette vision horizontale du développement territoriale.

H.S.

PERIPHERAL VISION : HOW EUROPE CAN HELP PRESERVE TUNISIA'S FRAGILE DEMOCRACY

Hamza Meddeb, Ph.D
EUROPEAN COUNCIL ON FOREIGN RELATIONS
(www.ecfr.eu ECFR/January 2017)

L'article dont nous livrons une version redimensionnée plaide, auprès de l'UE en particulier, en faveur d'un traitement plutôt spécifique à accorder à la Tunisie dont le processus de transition politique demeure fragilisé par un environnement géo-politique immédiat turbulent impactant sa sécurité aux frontières et donc les perspectives de développement endogène de ses régions intérieures, à l'ouest et au sud du pays. L'accès de la Tunisie à des mécanismes européens de financement à l'instar des « Subventions de l'Espace Economique Européen et du Norvège » (<http://eeggrants.org>) et du « Fonds Européen du Développement Régional » en est la recommandation majeure.



L'auteur développe une lecture « périphérique » reposant sur la substance de réflexions émanant d'acteurs tunisiens, dont le CGDR, et autres étrangers opérant en Tunisie questionnés à propos de l'effective capacité tunisienne, en particulier en régions intérieures, à assumer à la fois une gestion et une mise en œuvre qui soient si performantes que possible des apports, financiers et autres, mobilisables grâce au concours de ses principaux partenaires, notamment au voisinage euro-méditerranéens : l'UE.

Away from the economically developed coast familiar to Europeans, Tunisia's periphery plays

host to many of the afflictions that, if left unchecked, could bring to an end Tunisia's lonely battle to establish a fully fledged democracy.

Tunisia's hinterland continues to suffer [...]. Recent efforts made by the central government to improve security in the periphery, especially along the borders...

Tunisia's 2014 constitution recognises the problem of regional disparities and enshrines the principle of "positive discrimination" to favour disadvantaged regions.

Tunisia risks seeing its periphery regions become 'areas of limited statehood' [...]. It is important that Europeans grasp the economic, political and social dynamics at play in the country's peripheries and these dynamics' relationship with the political centre.

Tunisia's regional asymmetries Tunisia's interior and border regions have been a major source of political instability [...]

Many residents in the periphery regions hoped the central state would recognise its own shortcomings and would finally meet social and economic needs, and tackle inequality. However, the solution [...] was to create a large number of public sector jobs and to roll out temporary mass employment programmes such as 'les chantiers'. The number of workers hired through the programme

leapt from 62,875 in 2010 to 125,000 in 2011. With approximately 100,000 workers in 2015, the 'les chantiers' is a crucial instrument in addressing the lack of economic opportunities and to manage social anger in the periphery. In total, 77% of the workers hired through this programme are from the periphery regions.

Meanwhile, 85% of the enterprises that provide 92% of private sector jobs are clustered in the coast regions...

[...]

Solving the security-economy conundrum

[...]

The importance of the informal economy has increased since 2011, given the diminution of economic opportunities and the end of migration to Libya. The securitisation of cross-border trade has reinforced the prevalent perception that protest and migration are two of the dwindling options left to disenfranchised youth. The lack of economic development leads to increased emigration, often illegal. The security-centred approach to ensuring stability is not a durable solution.

Reforming regional governance

The failure to successfully implement projects and improve the economic conditions of Tunisians living in the peripheries is less to do with the support available from international partners and more to do with how Tunisia's internal state apparatus operates.

But the problem is not one of money – Tunisia has been able to rely on its international partners for support since 2011. Instead, the country needs to develop stronger political will to implement reforms; and introduce a new social contract that includes the population in the peripheries.

Between 2011 and 2015, Tunisia was the recipient of generous capital inflows from all the major international financial institutions, development banks, and international partners, amounting to almost \$7 billion in various forms. Capital inflows received by 2015 came to almost 15% of GDP. In 2016, international partners reaffirmed their support : the World Bank established a new country partnership framework that will provide Tunisia with up to \$5 billion in loans to help restore economic growth, create jobs for young people, and reduce the disparities between the coastal centres and the underdeveloped regions.

Also in 2016, the IMF approved an extended fund facility of \$2.8 billion across four years to support economic reform in Tunisia.

During the most recent international conference to support the development plan (2016-2020), Tunisia signed \$4.3 billion in project-finance deals. The total financial support pledged to Tunisia by participating countries and financial institutions which took part in the conference therefore totals \$14 billion, equivalent to 35% of GDP. The EU and its member states remain Tunisia's most prominent partners : the EU pledged \$860 million by 2020, and the European Investment Bank promised loans of \$3.1 billion by 2020.

Despite this flow of money and these cooperation mechanisms, Tunisian governments have so far failed to achieve the much-needed regional development that would considerably improve daily life and economic conditions in the peripheries. Governments have prioritised underdeveloped regions, conferring on them 60% of the total of TND 1,547 million allocated to the Regional Development Programme (RDP). Particular attention has been given to the eight least developed regions which received 30% of the investment allocated to

the RDP over the same period. Despite attempts to improve the completion rates for funded public projects, these have remained low. Meanwhile, private investments have remained targeted at the coastal regions...

The end result is that the socioeconomic situation in the peripheries has remained roughly unchanged...

Many factors explain the limited absorptive capacities of these regions. Among them are : lack of skilled and empowered staff at the local level able to manage and to follow up a large number of projects and large amounts of money; failure of the current regional development governance system to manage large budgets; unclear land tenure and property rights; a weak private sector in these regions which is uncompetitive and unable to win public contracts; security challenges and social instability that deter companies from investing in these regions and implementing local development projects; a degraded rule of law environment that limits the attractiveness of these regions to business.

In 2013 the Tunisian government set up a 'general authority' for the follow-up of public programmes to better ensure the delivery of public projects. However, Tunisia needs more than a simple unit to deal with impediments to investment. It needs a development strategy for the peripheries, deploying innovative governance instruments that would improve interministerial cooperation.

[...]

As long as all the ministries and every national and regional administration fail to align or coordinate a multi-sectorial development strategy, regional development will lag. Regional administrations themselves are under dual supervision: under the supervision of the relevant national sectorial administration, and also under the control of governors – state representatives holding power

at the regional level. The governors' mission has historically been to supervise coordination between regional administrations, facilitate development and ensure security. But this mission has proved difficult to achieve. Experience instead shows that, worried about their careers, governors tend to favour security over development.

"In Tunisia, the central level is predominant in decisionmaking. The problem is that there is no strategy for regional development, only sectorial policies for each region" is corroborated by a European expert working on regional development: "The balance of power between the coastal regions and peripheries is so off-balance. Tunisian regions don't have advocates who speak on their behalf. We should start from there and help these advocates emerge."

Strengthening EU-Tunisia mechanisms

Since 2011, Tunisia's international partners have demonstrated their support for the country by pledging funding to sustain future regional development projects in Tunisia.

Improving coordination

The lack of coordination within the Tunisian authorities has been regularly noted by European diplomats who have participated in the sessions of the international coordination mechanisms.

Internationally, current mechanisms include the G7+ partnership, and a prospective Deep and Comprehensive Free Trade Area (DCFTA) agreement with the EU. The G7 together with EU and international financial institutions (IFI) in June 2016 launched a partnership for coordinating economic assistance to Tunisia focusing on economic and governance reform. The G7+ partnership emphasises European Parliament resolution which called for the "adoption of regulatory frameworks aimed at facilitating the absorption of European support and of all international financial

institutions”.

The G7+ and IFI partnership is a Tunisian-led mechanism that aims to manage compromise on structural reforms and to coordinate international partners who will, in return, encourage this process and offer financial support. Working groups dedicated to governance and economic reforms have been created, one of which, co-chaired by Tunisia and Italy, is to concentrate on regional development and decentralisation. The EU is co-chairing the working group on economic reform and governance and Germany and France are also strongly involved in this mechanism.

Coordinating international partners is all the more important for a regional development strategy given that this is a cross-sectorial issue. In 2015 bilateral aid amounted to €186.6 million and supported several programmes. Among other programmes, Tunisia received €43 million from the ‘CAP2D’ programme on decentralisation, which focuses on both territorial integration and decentralisation. Tunisia also received €32 million in December 2015 for a programme designed to enhance the employability of the inhabitants of the periphery regions. The securitisation of the borders also reflects the engagement of the EU itself and the shared commitment to border management...

The Tunisian government should take advantage of the support of its international partners and the existed coordination mechanisms to elaborate a long-term vision, design a regional development policy and reform governance of the periphery.

Free trade is not enough

The DCFTA is currently the subject of negotiation between the European Commission and the Tunisian government. It is often presented by European officials as more of a reformincentive tool than a simple free-trade agreement (FTA). The most important question is the extent to which the

DCFTA could reduce regional disparities, ensure a convergence of living standards between coastal regions and the hinterland and help consolidate Tunisian democracy. This question remains unanswered and such ambiguity available at feeds resistance from trade unions, political parties and civil society. The European Commission argues that the implementation of the DCFTA would improve the legal environment, introduce stability for businesses and attract more foreign investment. However, there is no guarantee that these investments would benefit the interior regions and reduce regional disparities. Because of the cost of transport, coastal regions have mostly attracted industrial firms. While the EU-Tunisia Action Plan emphasises the need for greater social and economic integration with the EU in order to build a common economic area, the DCFTA does not address the matter of regional development.

Recommendations

Together with the Tunisian government, the EU and its member states can make a real difference to strengthening the resilience of the Tunisian state and society, through implementing economic, security and governance reforms :

- Promote the private sector
- Help formalise the informal
- Implement an effective mechanism for positive discrimination
- Strengthen civil society in the peripheries
- Improving cross-sectorial policy planning and coordination with EU and international partners
- Strengthen the new European coordination mechanism

H.M

Programme IEV de CTF MED (2014-2020) :

Premier Appel à Projets standards : Les acteurs candidats tunisiens à l'œuvre...

Premier « PPM », Pays Partenaire Méditerranéen (Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Palestine et Tunisie), à conclure une Convention de Financement avec la Commission européenne dans le cadre du Programme IEV Coopération Transfrontalière « Bassin Med » (2014-2020), la Tunisie connaît un intérêt croissant d'acteurs locaux à postuler à l'apport de cet instrument de voisinage mis en place par l'UE. Cet accord leur permettant d'être éligibles au titre des appels à propositions (AAP) et de bénéficier des fonds prévus par l'IEV CTF Med.

Les candidatures tunisiennes au financement du Programme viennent d'être lancées. Ses objectifs thématiques, financement et modalités de candidatures furent l'objet de présentations et débats lors de rencontres tenues à Tunis par l'ACG (La Sardaigne, Italie) en partenariat avec le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale (MDICI, Autorité Nationale du Programme pour la Tunisie). Y ont assisté des représentants d'acteurs publics et OSC tunisiens dont le C.G.D.R.

Le dernier événement d'information organisé porta sur le premier AAP en vue de :

- fournir un aperçu d'ensemble du Programme IEV CTF Med;
- garantir une bonne compréhension des règles de participation;
- expliquer les éléments du formulaire de demande électronique;
- mettre en réseau au niveau national les candidats et identifier des PAP

La stratégie du Programme et sa logique d'intervention furent déclinées selon deux axes :

Description du lien entre les priorités, résultats atten-

dus, indicateurs et allocation financière par priorité.

Rôle des organes du Programme impliqués dans l'évaluation des propositions de projet sera aussi abordé.

C'est ainsi qu'ils ont pu mieux intégrer les règles de participation à l'AAP et ce moyennant des exemples pratiques tirés de l'expérience acquise lors du précédent programme (2007-2014) et les aspects innovants introduits dans la nouvelle version du Programme IEV CTF Med.

Les critères d'évaluation et leur lien avec les informations à fournir (Formulaire de Demande électronique) y furent abordés. Le but de cette session était d'expliquer comment les informations à livrer seront utilisées par les évaluateurs tout en offrant une description du processus de sélection des candidatures et de son calendrier.

Y ont assisté des représentants d'acteurs tunisiens, publics, d'affaires et d'OSC, dont le C.G.D.R.

Un AAP se présente ainsi :

- Appel portant sur les 11 Priorités du Programme
- Budget : 84,6 millions d'euros ; Partenariats représentant au moins 3 Pays Méditerranéens de l'UE et PPMs;

Informations et appui

L'élaboration d'une proposition de projet réussie requiert une connaissance du cadre de

CTF défini par l'UE ainsi que les principaux documents connexes, notamment :

- La Politique Européenne de Voisinage (PEV) dans la Méditerranée du Sud.
- La dimension CTF de la PEV.
- Cadre réglementaire : Règlement IEV , Règles



d'Exécution IEV CTF et Document de Programmation pour la CTF

- Programme Opérationnel Conjoint IEV CTF Med.
- Stratégie : aperçu des objectifs thématiques et des priorités du Programme

Le premier AAP vient de se conclure. Le CGDR s'y est présenté comme partenaire à des consortiums porteurs de projets relevant essentiellement des thématiques du développement durable et de la gestion intégrée des régions maritimes.

Premières statistiques

Les premiers résultats du 1er AAP Programme CTF MED (2014-2020) publiés par son ACG mettent en évidence la participation relativement significative de la Tunisie :



- Répartition assez équilibrée des organisations candidates entre les PTM (49%) et les Pays Med EU (51%)
- Répartition par pays des organisations candidates : 430 sur 2959 soit 14.5% (Tunisie) contre 579 sur 2959 soit 19.6% (Italie)
- Répartition selon le statut légal des organisations candidates : Secteur public (48%) et ONG (31%)
- Répartition des Leaders : à peine 16% (69 sur 419) issus de PTM contre 84% (350 sur 419) issus de Pays Med EU. Tunisie : 17 Leaders candidats sur 419 soit le premier PTM. Environ, 2 Leaders sur 3 relèvent du secteur public dont les collectivités territoriales

- L'essentiel des projets soumis pour co-financement portent sur le « Développement durable » et l'« Appui à l'Entrepreneuriat & RDI »

Pour en savoir plus : www.enicbmed.eu

Bon vent !

M.A

« Charte Euro-Med pour des Emplois verts » : « Campus vert », nouvelle initiative universitaire de l'ESCT ...

Après avoir consacré son « Challenge 2016 » à l'Entrepreneuriat Vert en Tunisie, l'ESCT, partenaire tunisien du C.G.D.R au projet EGREJOB (CBC MED, IEVP – UE) et signataire de la « Charte Euro-Med pour des Emplois verts », confirme son implication à ce processus de promotion des pratiques « vertes », notamment en milieu universitaire.

Partant de l'idée que pour 4 cartons remplis de papier, un arbre est préservé, elle vient de lancer une nouvelle initiative « Campus vert » moyennant une convention établie avec un opérateur économique du processus de collecte et de recyclage du papier (Pro Assur- ACT'UP)

Des cartons de collecte pouvant accueillir jusqu'à 10 Kg de papier sont désormais mis en place à travers le site de l'ESCT.

Pour en savoir plus : <http://www.esct.rnu.tn>

